

LA BROYE



POINT COMMUNE

N° 7 > Décembre 2003

La sécurité au travail

Point de Mire >
Le développement économique de la Broye

Le droit de vote des étrangers

Dossiers en suspens > Où va-t-on? > Les attentes des communes

En cette fin d'année 2003, après un automne fort chargé électoralement parlant, nous nous réjouissons du calme retrouvé et espérons qu'il sera mis à profit pour faire avancer un certain nombre de dossiers en veilleuse depuis de longs mois. A cet égard, les communes vaudoises manifestent une réelle exaspération à voir l'Etat ralentir des projets qui les préoccupent ou, pire, les faire progresser à leur insu: la fin d'Etacom, retardée de mois en mois, freine d'autant le démarrage du processus suivant, à savoir la recherche des solutions aux problèmes non réglés dans le cadre de cette opération - modification de la péréquation, nouvelle classification des communes, problème des villes-centres, politique d'agglomération, transports scolaires, par exemple.

D'autres dossiers semblent en léthargie: aide aux fusions de communes, découpage territorial, loi sur l'hébergement des requérants d'asile, aide aux sans-papiers, loi sur l'intégration des étrangers, politique de la petite enfance, conséquences de la nouvelle péréquation Confédération-Cantons (perte d'environ 140 millions de francs de subventions fédérales dans le domaine des institutions sociales vaudoises). Sans parler des informations contradictoires qui circulent sur Police 2000, des incertitudes qui planent concernant les pistes explorées par les services de l'Etat pour transférer 100 millions de charges supplémentaires que le canton souhaite imposer aux communes. La pression toujours plus grande exercée par l'Etat sur les communes et parfois même de manière diffuse augmente l'inquiétude des autorités et génère un climat délétère, fait de méfiance réciproque. L'UCV attend avec une certaine impatience d'être associée aux discussions, conformément aux promesses faites. Nous appelons donc de nos vœux la levée de ce voile, afin que chacun puisse agir à visage découvert et défendre ses intérêts avec franchise et dans le respect mutuel.

A l'aube d'une nouvelle année, nous formulons ce souhait et le joignons à la brassée de vœux que nous adressons aux autorités, aux administrations et à la population des communes vaudoises.



Pierre Grandjean
Président de l'UCV

Vœux de fin d'année

Nous sommes à la veille de l'an nouveau, nous y associons bien des attentes, des espoirs et des souhaits.
Pour chacun de nous, ce sont les petites choses qui peuvent faire d'un jour normal, un jour de fête.

Les membres du comité de rédaction adressent aux lecteurs de Point Commun(e) leurs meilleurs vœux pour une année 2004 remplie de succès et de satisfactions diverses.

Pour le comité de rédaction: Nadine Calame

Sommaire

N° 7 > Décembre 2003

3

Sécurité au travail

4

Point Commun(e)
> Questionnaire
de satisfaction

5

Droit de vote
des étrangers

6

Mise en œuvre
de la nouvelle Constitution

8

Point de rencontre >
3 syndicats de la Broye

11

Point de mire >
Le développement
de la Broye

16

Point Flash > ACPMV
50e anniversaire

17

Point Flash > AVCBC
Présentation

18

Point Biblio >
Nouvelles publications

18

Mémento

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

POINT COMMUN(E)

Organiser la sécurité et la santé au travail dans les communes > une obligation à mieux respecter

Depuis le 1er janvier 2000, toutes les entreprises en Suisse occupant 5 travailleurs et plus ou celles dont le taux de prime pour les accidents professionnels dépasse 0,5% sont tenues de mettre en place une organisation préventive, destinée à réduire les risques en matière de sécurité et de santé au travail. Cette obligation, qui est également valable pour les administrations publiques, y compris communales, découle d'une directive de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (Directive CFST 6508, appelée plus couramment «directive MSST»). A ce jour, plus des 2/3 des communes vaudoises n'ont pas encore pris les mesures adéquates.

Pourquoi une telle obligation?

En Suisse, les accidents et maladies professionnels coûtent aujourd'hui 1,4 milliard de francs par an aux assureurs qui répercutent ce montant en primes d'assurance prélevées auprès des employeurs. En ajoutant les coûts indirects et les conséquences financières liées aux autres troubles de la santé d'origine professionnelle mais non reconnus comme tels par la législation (par exemple maux de dos, conséquences du stress), on estime actuellement que la facture de la sécurité et de la santé au travail helvétique s'élève annuellement à près de 10 milliards de francs. L'objectif de la directive est précisément de réduire ce coût exorbitant.

Il faut relever que la protection de la santé prend aujourd'hui une dimension nouvelle et devient «intégrée» avec ses aspects de protection des personnes, des choses et de l'environnement. Elle comprend aussi la qualité de son organisation et la promotion de la santé.

Pourquoi les communes doivent passer à l'action sans plus attendre?

Il s'agit en premier lieu d'une obligation légale selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA, art 83, alinéa 2) et selon son ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA, art.11a - 11g).

Pour les employeurs publics, les objectifs de la «directive MSST» sont multiples et son application devrait leur permettre de:

- ancrer une culture de sécurité et de santé au sein de leur organisation;
- améliorer l'image de l'administration en tant qu'employeur;
- réduire l'absentéisme au travail et les coûts indirects;
- diminuer le nombre des accidents et des maladies professionnelles, donc mieux maîtriser leur coût;
- améliorer les conditions de travail et son efficacité.

Comment s'organiser pour répondre aux exigences de la directive?

Pour répondre aux exigences légales et organiser la prévention, une commune doit se concentrer sur les priorités suivantes:

- désigner en interne au moins une personne de contact pour conseiller valablement la hiérarchie et les collaborateurs. Cette personne doit disposer des connaissances nécessaires et d'une expérience suffisante pour pouvoir proposer des solutions à des situations potentiellement dangereuses, même si celles-ci existent parfois depuis longtemps, sans encore avoir provoqué d'accident à ce jour;
- avoir une vue d'ensemble des activités déployées par la commune et établir une liste des dangers potentiels que peuvent subir les travailleurs;
- faire réaliser une analyse de risque de chaque danger «particulier» - c'est-à-dire présentant des risques professionnels élevés - afin de déterminer si les mesures de prévention existantes sont suffisantes ou non. Cette démarche concerne de nombreux domaines d'activité communale comme, par exemple, la voirie, le jardinage, les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité, les STEP ou encore le bûcheronnage. Cette analyse ne peut se réaliser sans l'assistance d'un spécialiste en santé et sécurité au travail. Nous conseillons aux communes de prendre contact avec l'Association des communes suisses, dont les coordonnées se trouvent à la fin de cet article. Elle a, en effet, élaboré une solution applicable aux communes, appelée «solution par



Textes >SUVA et Service de l'emploi
Photos >Agence Grand Large SA



branche économique», qui analyse les risques usuels que peut rencontrer une commune dans le déploiement de ses activités et propose les mesures de prévention à adopter. Aux petites communes, nous suggérons aussi de se grouper afin de réduire leurs frais dans le cadre de cette démarche;

- mettre en place l'organisation des premiers secours en cas d'urgence;
- consulter régulièrement ses employés sur des aspects de santé et sécurité au travail et consigner par écrit les sujets traités ainsi que les personnes concernées. En fait, la directive exige un minimum de traces écrites sur l'organisation de la sécurité et de la santé et sur son application.

Une commune qui connaît et maîtrise ses risques professionnels démontrera aussi qu'elle a pris ses responsabilités face à son personnel en mettant en place des mesures préventives le protégeant dans sa santé et assurant sa sécurité.

En conclusion, mieux vaut prévenir que guérir. Le slogan de la CFST «l'accident n'arrive pas par hasard!» reflète bien cette réalité.

Suva
Division Sécurité au travail Lausanne

Service de l'emploi
Inspection cantonale du travail
Lausanne

Pour en savoir plus:

Internet:

www.cfst.ch (rubrique MSST)
et www.suva.ch

Solution par branche CFST n°49:

Association des communes suisses
Union des villes suisses
«Sécurité au travail en Suisse»

Secrétariat en Suisse romande:
Av. de la Gare 1, 2000 Neuchâtel
032 721 22 05, fax 032 722 16 39
courriel: info@securite-travail.ch

Suva

Division sécurité au travail
Avenue de la Gare 23, 1001 Lausanne
021 310 80 40, fax 021 310 80 49

Service de l'emploi

Inspection cantonale du travail
Rue Marterey 5, 1014 Lausanne
021 316 61 23, fax 021 316 60 71



Questionnaire de satisfaction > Point Commun(e)

Merci à toutes les communes qui ont répondu à ce questionnaire.

Synthèse des réponses

A une très grande majorité les communes qui ont répondu considèrent le journal plaisant et très agréable à lire. Il faut maintenir la forme et le contenu tels que présentés actuellement. Toutefois, nous relevons la critique suivante: «trop de portraits et pas assez d'enquêtes ou d'éditoriaux; il manque une chronique».

Il est suggéré que l'UCV devrait utiliser davantage ce média pour exprimer sa position et ses revendications vis-à-vis du Canton.

En plus de la diffusion à la Municipalité, il est souhaité qu'il soit adressé aux greffes, aux préposés CH et AVS, ainsi qu'au personnel administratif élargi, indépendamment des collaboratrices et collaborateurs appartenant aux associations cantonales, car il s'agit d'une bonne source d'information.

Les avis sont contrastés en ce qui concerne la diffusion à un public élargi. Elle doit être limitée au

Conseil d'Etat, aux députés. Quant à la presse, les opinions sont partagées. Il est suggéré de préférer les communiqués ciblés sur des sujets brûlants. Les réponses démontrent que l'on pourrait tout de même élargir le cercle aux conseillers communaux et généraux. Mais il est également précisé que cette publication concerne avant tout les communes sur des problèmes de communes. Quant au public-cible, il a été proposé d'adresser le journal aux présidents des Conseils.

Il n'y a pas de commentaires particuliers concernant les questions 8, 9 et 10 (le contenu, la périodicité, le graphisme, la mise en page, le format), les communes s'étant déjà prononcées favorablement aux questions 1 et 2.

Nadine Calame

Droits politiques des étrangers: entrée en vigueur le 1er janvier 2004

> Du sang neuf pour la démocratie communale

Le 22 septembre 2002, le peuple vaudois acceptait la nouvelle Constitution cantonale par 57% de OUI. Cette charte fondamentale octroie les droits politiques complets aux étrangers au niveau communal. Pour la vie politique des communes, cette innovation représente un apport bienvenu. Dans cet article, Roger Nordmann, du *Club Constitution 2003*, rappelle les grandes lignes de ce changement.

Selon la Constitution, les étrangers bénéficient des droits politiques communaux s'ils ont résidé dix ans en Suisse, dont les trois dernières années dans le canton de Vaud. Une modification de la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques s'est avérée nécessaire pour spécifier quels permis de séjour devraient être pris en compte (voir encadré). En effet, la diversité des permis de séjour prévus par le droit fédéral ne permettait pas une application immédiate de la disposition constitutionnelle. Les détails étant maintenant réglés, les personnes étrangères qui remplissent les conditions pourront exercer leurs droits politiques dès le 1er janvier 2004.

Les différentes facettes des droits politiques communaux

Les étrangères et les étrangers qui remplissent les critères disposeront des droits politiques complets. Concrètement, ils pourront:

- participer aux votations communales (référendum)
- élire lors des élections communales
- être candidat aux élections communales et, en cas d'élection, exercer leur fonction à la municipalité, à la syndiculture ou au Conseil communal
- se faire assermenter au Conseil général, puis y exercer pleinement leur fonction
- lancer et signer des référendums communaux

S'ajoutera bientôt à cette liste l'initiative en matière communale, prévue par la nouvelle Constitution.

Première application en février 2004

Les votations du 8 février 2004 offriront probablement la première occasion pour les étrangers d'exercer ce nouveau droit.



En effet, des référendums sur les arrêtés d'imposition sont d'ores et déjà annoncés dans plusieurs communes, dont Morges, Pully et Renens.

Toutefois, sans même attendre cette échéance, un étranger peut se faire assermenter dans un Conseil général ou être désigné comme Conseiller communal par un parti qui aurait épuisé la liste des viennent-ensuite au Conseil communal.

Des forces bienvenues

Les élections complémentaires à la Municipalité, dont certaines sont aussi agendées au 8 février 2004, donneront aussi aux étrangers l'occasion de poser leur candidature. En réalité, c'est pour ces fonctions que l'apport de ces nouveaux citoyens pourrait être le plus substantiel. On sait en effet que la charge de municipal devient de plus en plus lourde, même dans les petites communes, et que par conséquent, les candidats se font rares. Au moment de susciter des vocations, il faudra penser aux étrangers et les encourager à se présenter. La commune qui élira le premier membre étranger à la municipalité pourra être fière. Gageons même qu'elle aura droit aux titres des gazettes.

Joli défi pour les partis politiques

A moyen terme, l'introduction des droits politiques des étrangers représente une occasion en or pour les partis politiques d'étoffer leurs rangs parfois clairsemés. D'ici aux élections communales de mars 2006¹, les partis devront séduire et recruter les nouveaux électrices et électeurs. Je ne peux que les encourager à nouer des contacts dès aujourd'hui. Ensemble ou séparément, les différents partis peuvent par exemple organiser une soirée d'information ou contacter les associations d'étrangers, tels que les cercles italiens, espagnols, ex-yougoslaves ou portugais, pour ne mentionner que les plus nombreux. Et dans les communes sans parti, c'est la municipalité qui pourrait s'en charger. Alors, au travail!

Roger Nordmann
Club Constitution 2003
Ancien Constituant et co-président du
comité «Oui à la nouvelle Constitution»
Roger.nordmann@approche.ch

¹ La nouvelle Constitution a prolongé de 6 mois la législature en cours.

Quels étrangers ont le droit de vote?

Au terme de la Constitution et de la Loi révisée sur l'exercice des droits politiques, un étranger doit **remplir nécessairement toutes les trois conditions suivantes** pour pouvoir exercer les droits politiques communaux:

Première condition: être domicilié dans la commune

La personne doit être domiciliée légalement dans la commune et disposer actuellement d'un permis C (autorisation d'établissement) ou d'un permis B (autorisation de séjour durable, sauf pour étudiants).

Deuxième condition: trois ans de domicile sur Vaud

La personne doit avoir légalement son domicile dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins. Durant cette période, la personne peut avoir disposé successivement de l'un des permis suivants:

- Permis C ou B (sauf B pour étudiants)
- Les permis N pour les requérants d'asile, F pour les étrangers admis provisoirement et S pour les personnes à protéger.

Troisième condition: dix ans de résidence en Suisse

La personne doit avoir résidé légalement en Suisse depuis dix ans au moins. Durant cette période elle peut avoir disposé successivement de l'un des permis suivants:

- B, C, N, F ou S
- Permis A de saisonnier (une saison compte pour une année entière)
- Permis L (notamment pour les stagiaires, à condition que leur séjour ait duré plus de 6 mois).

Tordre le cou aux fausses rumeurs

1. «Les requérants d'asile, même déboutés, disposent des droits politiques communaux». **Faux:** comme ces personnes ne possèdent pas un permis B ou C, elles ne peuvent pas disposer des droits politiques.
2. «Les clandestins ont le droit de vote». **Faux,** pour les mêmes raisons que ci-dessus.

3. «Les années passées comme clandestin en Suisse comptent pour l'obtention du droit de vote». **Faux:** seules les années passées en Suisse en disposant d'un permis de séjour légalement octroyé peuvent être prises en compte dans le calcul.
4. «L'initiative contre le droit de vote des étrangers, lancée par des groupuscules xénophobes, repousse l'entrée en vigueur du droit de vote des étrangers». **Faux.** Cette initiative vise à supprimer de la Constitution du 14 avril 2003 la lettre b de l'alinéa 1 de son article 142, lequel prévoit le droit de vote des étrangers. Tant que l'initiative n'a pas abouti et que le peuple ne l'a pas adoptée, cette lettre b reste en vigueur. Comme la loi d'application n'a pas été contestée en référendum, elle entre en vigueur comme prévu au 1er janvier 2004. Dès cette date, les étrangers qui remplissent les critères légaux disposeront des droits politiques communaux, et ceci au moins jusqu'à ce que l'initiative soit soumise au vote, dans l'hypothèse où elle aurait abouti.

La mise en œuvre de la nouvelle > Constitution vaudoise

La Constitution nouvelle est arrivée

Le 22 septembre 2002, les Vaudoises et les Vaudois se sont donné une nouvelle Constitution, qui se veut plus claire et mieux adaptée aux réalités d'aujourd'hui que son ancêtre de 1885 et qui, surtout, apporte des changements considérables tant dans l'organisation des pouvoirs cantonaux et communaux que dans les relations entre eux et la population.

La Constitution nouvelle est entrée en vigueur le 14 avril 2003, mais la plupart de ses innovations doivent être concrétisées par des lois. Cela prendra quelques années. Voilà un défi majeur pour l'Etat et pour les communes, non seulement parce qu'un chantier législatif sans précédent doit être mené à chef, mais aussi en raison de ses multiples enjeux politiques et du souci affiché par le Conseil d'Etat de ne pas réduire la réforme à ses seuls aspects juridiques.

Le véritable coup d'envoi a été donné par le rapport sur la planification des travaux de mise en œuvre de la Constitution que le

Conseil d'Etat a adopté le 25 septembre 2003 et dont le Grand Conseil devrait discuter en décembre (*on trouve ce document, ainsi que de nombreuses informations sur la Constitution et sa mise en œuvre, sur le site www.dire.ch/constitution*).

Un travail de grande envergure...

Une soixantaine de projets seront nécessaires pour mettre en œuvre des sujets aussi divers que:

- les tâches publiques, qui intéressent les familles (assurance maternité cantonale, allocations familiales pour chaque famille, accueil pré- et parascolaire, aide au logement), les individus (aide sociale non remboursable, aide à une formation professionnelle initiale, naturalisation gratuite avec droit de recours) et la vie en société (intégration des étrangers, intégration des personnes handicapées, ouverture à la vie associative, médiation, aide humanitaire, organe de prospective, commission de jeunes, taxes incitatives, protection de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel);

- les droits politiques;

et le fonctionnement des autorités cantonales, avec l'allongement des législatures de 4 à 5 ans, la réduction du nombre de députés de 180 à 150, la présidence du Conseil d'Etat, la constitutionnalisation du programme de législature, une Conférence des affaires fédérales et, dans le domaine judiciaire, la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, la Cour constitutionnelle, la généralisation de la double instance et la mention des avis minoritaires dans les jugements du Tribunal cantonal;

- les finances cantonales, avec la Cour des comptes et l'assainissement des finances;

- le droit ecclésiastique (Eglises protestante et catholique au même statut de droit public, statut d'intérêt public pour la communauté israélite - statut que d'autres communautés religieuses pourront demander);

- l'organisation territoriale du canton, qui verra les districts passer de 19 à 8/12 et être à la fois les arrondissements électoraux et les entités où s'exercent en principe des tâches décentralisées, selon les deux objectifs constitutionnels de lisibilité et d'accessibilité.

La mise en œuvre de la nouvelle > Constitution vaudoise

...qui concerne aussi les communes

Les communes sont concernées par les principes généraux, qui s'imposent à elles dès à présent; ils concernent des aspects fondamentaux du service public comme la diligence, la transparence, l'égalité, l'accessibilité, la qualité, l'adaptation et la continuité, et affectent les relations entre les institutions publiques et les personnes, donc le vécu des citoyens et la pratique des institutions.

Les communes sont concernées aussi par le respect des droits fondamentaux des individus; directement applicables, à quelques nuances près, ils sont pour l'essentiel repris du droit fédéral et du droit international, avec néanmoins quelques droits supplémentaires ou étendus tels la liberté de choisir une forme de vie en commun autre que le mariage, le droit d'obtenir de l'information des autorités, celui de recevoir une réponse à une pétition.

Les nouveaux districts, bien que l'organisation territoriale du canton concerne au premier chef l'Etat, intéressent bien sûr vivement les autorités communales.

Le principal réside cependant dans les innovations constitutionnelles qui touchent spécifiquement les communes.

Elles sont nombreuses: nouveaux instruments de collaboration, incitation aux fusions, avec une procédure nouvelle (scrutin populaire), introduction du droit d'initiative, passage de la législature de 4 à 5 ans (la législature en cours étant prolongée jusqu'au 30 juin 2006), élection du conseil communal en principe au scrutin proportionnel, attribution des droits politiques aux étrangers, règles d'incompatibilité pour les membres de la municipalité et les hauts fonctionnaires, révocation des membres de la municipalité, péréquation financière, contrôle cantonal limité à la légalité, sans oublier la future possibilité de demander le rattachement à un autre district.

Enfin, les communes seront concernées plus ou moins directement par les impacts de nouvelles règles dans des domaines aussi divers que la naturalisation, l'information, la médiation ou encore la Cour constitutionnelle.

Le calendrier

Le calendrier législatif arrêté par le Conseil d'Etat tient compte de trois contraintes, qui sont le respect des délais fixés par la Constitution (un délai général de 5 ans et

quelques délais spéciaux), le souci de la cohérence interne (elle est essentielle, car de nombreux travaux législatifs interagissent les uns avec les autres) et le souci de lisser le mieux possible les travaux.

Il repose aussi sur un certain nombre de choix politiques, dont les principaux sont:

- l'échelonnement des travaux législatifs durant la présente législature, soit jusqu'au printemps 2007
- le traitement prioritaire du droit financier et de la Cour des comptes
- l'entrée en vigueur le 1er juillet 2007 déjà des lois organisant les institutions (GC, CE, TC)
- l'entrée en fonction de la Cour constitutionnelle le 1er janvier 2005
- le redécoupage des districts dans moins de trois ans, pour permettre l'élection du prochain Grand Conseil sur la base des nouveaux districts.

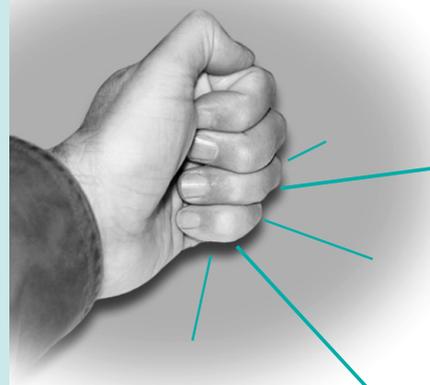
Quelles implications pour les communes?

Les communes seront étroitement associées aux travaux qui les concernent directement. Des représentants des communes sont ou seront présents dans les divers groupes de travail planchant sur la législation qui les organise. Ces travaux sont encore en phase de lancement, de sorte qu'il est prématuré de dire et même de supputer quelles réponses seront proposées aux questions que soulève la nouvelle Constitution.

Une chose est certaine cependant: la nouvelle législation devra être votée par le Grand Conseil d'ici à la mi-avril 2005. Et une autre chose est à prévoir: après l'adaptation des lois, il faudra mettre celles-ci en vigueur, adapter les règlements et la façon de travailler, et parfois peut-être aussi les comportements. Les efforts que les administrations communales consentent en cette fin d'année pour permettre l'entrée en vigueur des droits politiques des étrangers sont la première phase de cette réforme particulièrement ambitieuse.

Bref, les communes auront un rôle essentiel à jouer pour que la nouvelle Constitution que les Vaudoises et les Vaudois se sont offerte le 22 septembre 2002 devienne une réalité pour nos autorités et pour notre population.

Jean-François Bastian
Secrétaire général du DIRE



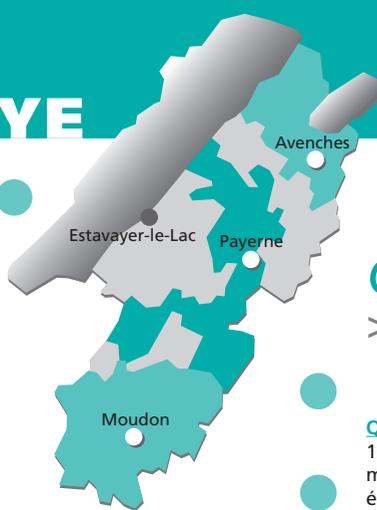
Une nouvelle rubrique

> LE POING SUR LA TABLE!

À la suite de notre enquête de satisfaction concernant votre journal POINT COMMUN(E) (voir synthèse en page 5), nous avons décidé de vous donner la parole et, par là même, de créer une rubrique style **courrier des lecteurs**.

Cette tribune sera destinée à tous ceux qui ont envie de s'exprimer librement sur un des sujets que nous traitons ou sur le dysfonctionnement entre l'Etat et les communes ou encore pour faire part, tout simplement, de leur réaction à certains événements ou décisions intéressant les communes.

En outre, si vous avez des suggestions ou des sujets de dossiers que vous aimeriez voir traiter dans nos colonnes, n'hésitez pas: prenez votre plume et envoyez-nous vos textes.



Rencontre avec trois syndicats de la Broye

Le développement de la Broye constitue le dossier principal de ce numéro de décembre du Point Commun(e). Outre le regard attentif que nous portons à l'aspect économique de cette région, nous voulons aussi mettre en exergue d'autres vecteurs d'accroissement tels que le tourisme, la santé, l'école ou les transports, pour ne citer que les plus importants. Dans la rubrique «Point de mire», nous parlerons de Moudon, du gymnase et de l'hôpital intercantonal de Payerne, du Musée de l'aviation ainsi que de l'aéropôle. En préambule à ce tour d'horizon broyard, nous avons rencontré les syndicats des trois chefs-lieux de districts afin d'en apprendre un peu plus sur leur personnalité et sur les particularités de leurs communes respectives. Aux trois nous avons posé les questions suivantes:

1. Qui êtes-vous et quelles sont vos passions?
2. Votre parcours politique?
3. Les atouts de votre commune?
4. Quels sont vos «gros dossiers» actuels?
5. Parlez-nous du redimensionnement des districts et de la fusion de communes.
6. Quels sont les points forts de la Broye?
7. Si vous aviez un vœu à exaucer, quel serait-il?

Les trois districts vaudois (en vert) forment avec la Broye fribourgeoise la COREB (Communauté régionale de la Broye)



Le Comptoir de Payerne
Ci-dessous:
Fontaine équestre à l'IENA



Gilbert Gubler > syndic de Moudon

Question 1: Je suis né à Moudon en janvier 1960 où j'ai fait toute ma scolarité, puis mon apprentissage de fleuriste et mon école de recrues. A l'image de beaucoup de garçons de la campagne des années huitante, je suis parti naviguer sur toutes les mers du globe en tant que marin sur les bateaux du fameux céréalier André. A côté de mon métier et de mon engagement politique qui représente à lui seul plus de 35 heures par semaine, j'adore la musique et je joue de la contrebasse dans un orchestre de jazz.

Question 2: De retour au pays, j'ai repris le commerce de fleurs de mon père et j'ai commencé à m'intéresser de près à la chose publique. Je suis entré au conseil communal de Moudon en 1986, à la municipalité en 1990; j'ai été élu syndic en 1998 et réélu lors des dernières élections; ma charge est le dicastère de l'administration générale. Je siège également au Grand Conseil comme député radical et suis 1er lieutenant des troupes de sauvetage.

Question 3: Le tourisme est très important pour notre ville avec son vieux bourg, ses musées, celui du vieux Moudon et celui du peintre Eugène Burnand, la culture avec les spectacles aux Anciennes Prisons ou les concerts à l'église Saint-Etienne. Plusieurs industries y sont installées telles que cartonneries, fonderies, entreprises de transports, pour ne citer que les principales.

Question 4: Après avoir fait un plan directeur il y a quelques années, nous nous «attaquons» maintenant au plan général d'affectation de la commune.

Question 5: Le législateur a demandé une réduction des districts, dès lors il est évident que notre district sera concerné. Dans cette optique nous avons envoyé un questionnaire à toutes les communes et à l'Association de la région de Moudon (ARM). Bien entendu, la logique voudrait que l'on crée un grand district de la Broye avec Payerne et Avenches, mais comme vous le savez, nous sommes très tournés vers Lausanne; nombreux sont nos habitants qui y travaillent et d'une manière instinctive on va plus facilement à Lausanne qu'à Payerne! On parle également d'un rapprochement avec Echallens, voire avec la partie septentrionale du district d'Oron. En ce qui concerne les fusions de communes, il n'y a rien de prévu pour l'instant.



Gilbert Gubler

Question 6: Une qualité de vie proche de la nature, une région maintenant plus accessible grâce à l'autoroute A1, à mi-chemin entre la Suisse alémanique et l'arc lémanique. Quant aux terrains, ils sont à des prix tout à fait intéressants. Mais la plus belle définition de notre région c'est l'un de mes prédécesseurs qui l'a faite: *«Rien n'attire mais tout retient!»*.

Question 7: Après la désillusion du Centre Mondial du Cyclisme qui a préféré s'implanter à Aigle et la fermeture du Parc médiéval, nous sommes très réservés. J'espère toutefois que le projet de circuit automobile entre Moudon et Lucens, appelé Motorpôle, se concrétisera un jour.



L'abbatiale de Payerne

Michel Roulin

> syndic de Payerne

Question 1: Né à Payerne en 1944, je suis marié et père de trois enfants. Avant de devenir professionnel dans l'exécutif de la commune, j'ai eu une carrière d'employé de banque. Quant à mon temps libre, je le consacre à ma famille et à mes petits enfants. Les grands vins font partie de mes péchés mignons; quant au vélo que je pratique entre Payerne et IENA, il est mon remède antistress préféré.

Question 2: Très jeune j'ai été atteint par le virus de la politique dans les rangs du parti radical. J'ai fait 8 ans dans le législatif et 22 ans dans l'exécutif. Cela fait donc 30 ans que j'œuvre pour la bonne marche de ma commune. Depuis 2 ans, je consacre 70% de mon temps à la syndication où j'occupe le dicastère des finances et bâti-

ments. Je fais partie de la COREB en tant que président de l'Association de la région de Payerne (ARP).

Question 3: Une situation géographique intéressante avec l'autoroute et un nœud ferroviaire important, sans oublier des terrains pas chers. Très proche de Lausanne, Neuchâtel, Berne et Fribourg, Payerne est une ville à la campagne. Nombreux sont les attraits de cette cité chère à la reine Berthe: son abbaye, sa galerie de peinture renommée, son aérodrome militaire et civil, son musée de l'aviation, sans oublier le folklore avec les brandons ou la gastronomie avec le célèbre saucisson. D'importantes industries y ont élu domicile depuis fort longtemps, comme Eternit ou Morandi.

Question 4: Il s'agit de l'aménagement de l'Aéropôle, une zone industrielle qu'il nous faudra remplir avec des entreprises ayant toutes un lien avec l'aviation. Ce grand projet, ultrastratégique pour le canton, ferait de Payerne une sorte de capitale de l'aéronautique. N'oublions pas pour terminer le gymnase intercantonal, construit pour accueillir 800 élèves.

Question 5: La fusion avec nos deux districts voisins est naturellement d'actualité. Avec Avenches c'est une chose pratiquement acquise, en revanche du côté de Moudon il y a des problèmes. En plus, certaines communes limitrophes pencheraient plutôt pour le district d'Echallens ou celui d'Yverdon. Au sujet des fusions de communes, il y a le projet de Rossens, Villarzel et Sédeilles qui ne feront plus qu'une dès la prochaine législature.

Question 6: La Broye est en contact direct avec la Suisse alémanique et avec le canton de Fribourg, d'où une grande interactivité entre ces différents pôles. La COREB coordonne toutes les activités économiques, touristiques et culturelles de cette région, grâce notamment à un secrétariat permanent très efficace. Rappelons que la Broye fribourgeoise fait partie intégrante de la COREB avec les trois districts vaudois de Moudon, Payerne et Avenches.

Question 7: Qu'après l'hôpital, le gymnase et l'école professionnelle, le bicantalisme entre Vaud et Fribourg se poursuive avec de nouveaux projets. Mais j'espère surtout que l'Aéropôle se remplisse rapidement.



Michel Roulin



Jean-François Mathier > syndic d'Avenches

Question 1: Je suis un pur Valaisan né à Lausanne, où j'ai fait des études scientifiques, obtenant mon diplôme de géologue EPFL en 1974. J'ai travaillé ensuite pendant 6 ans pour une compagnie fran-

çaise spécialisée dans la recherche et la prospection d'uranium. Après des séjours au Gabon, en Indonésie et au Niger dans des conditions de travail très difficiles, je suis rentré au pays. Ne trouvant pas d'emploi dans ma branche, j'ai entrepris une reconversion dans le génie civil. Depuis 1981, je suis chargé de cours à l'EPFL et responsable du laboratoire de mécanique des roches où l'on effectue des expertises et des essais de résistance pour les grandes transversales alpines. A part mon métier que je pratique à plein temps, je fais du 30% comme syndic, ce qui représente toutes mes soirées; la politique est donc ma grande et unique passion.

Question 2: Mon épouse ayant été nommée comme enseignante à Avenches, je l'ai tout naturellement suivie. En 1990 je suis élu au conseil communal sur la liste du Rassemblement Avenchois, puis de 1994 à 2001 j'occupe le poste de municipal des eaux et forêts et, depuis deux ans, celui de syndic en charge des finances. Je fais également partie des «57» et de la COREB.

Question 3: Avenicum est avant tout connue comme la capitale de l'Helvétie romaine, avec son immense patrimoine archéologique. A cela il faut ajouter son Musée Romain, le haras national voisin de l'Institut équestre national (IENA) et son splendide hippodrome, ainsi que les deux grandes manifestations culturelles que sont le Festival d'opéra et le Festival rock qui rassemblent, chaque année, plus de 60'000 personnes dans les arènes.

Question 4: Notre gros dossier actuel est la réfection du réseau des eaux et égouts datant de 1890. Parallèlement nous mettons sur pied un thermoréseau qui est une cen-

trale de chauffage à distance. Résultat: plus de mazout, plus de citerne, plus de ramonage, la solution écologique parfaite.

Question 5: Nous sommes évidemment partant avec Payerne, mais il est clair qu'il faudrait s'entendre avec Moudon pour créer un grand district de la Broye afin de rivaliser avec le Nord vaudois. Au niveau des communes, la fusion d'Avenches avec sa petite voisine Donatyre (250 ha) est toujours plus d'actualité.

Question 6: Nous sommes à deux pas de la Suisse allemande tout en étant très proches d'Yverdon et de Lausanne grâce à l'autoroute. Notre région offre encore de grandes surfaces de terrain à des prix abordables voyez par exemple les 140 ha occupés par l'IENA.

Question 7: Le transfert du Musée Romain (qui se trouve actuellement dans la tour des arènes) dans le château renaissance situé 200 mètres plus haut.





Aquarelle de Gérald Baudat, tirée du livre *Pays de Vaud entre vignes et coteaux* (Ed. Slatkine)

Moudon

Cité de 4'500 habitants et premier bourg important de la Broye moyenne lorsque l'on va de Lausanne en direction de Berne, Moudon s'étale au confluent de la Broye et de la Mérine.

Centre d'une contrée agricole fertile, chef-lieu de son district, cette ville, ancienne capitale des Etats de Vaud, assume volontiers son rôle de point de convergence d'intérêts régionaux, en mettant à disposition de nombreux emplois dans les services, l'enseignement, la formation et les administrations officielles communales et cantonales.

Si les institutions précitées offrent un bon nombre d'emplois, une grande partie le sont au service des entreprises établies à Moudon, pour la plupart à partir des années 1950.

Citons les Fonderies de Moudon Gisling SA, Model Emballages SA, la Cartonnerie Roman Bauernfeind AG, Faucherre Transports SA, Freyssinet SA, Golay Diamants ODI SA, Fromco SA, Electronique NMS SA et la Société d'agriculture/Landi SAMB.

Cette énumération ne concerne que les gros employeurs. Nous avons en outre beaucoup d'autres PME, artisanat et commerces, qui contribuent également à la prospérité de la région.

Ce sont ainsi plus de 2000 emplois qui sont aujourd'hui au service de l'économie.

Si le commerce, l'artisanat, les institutions officielles et l'industrie sont bien implantés à Moudon, c'est surtout grâce à son rôle de chef-lieu de district que cette ville occupe la place qui est la sienne aujourd'hui.

Il faut relever aussi une forte tradition paysanne, le 80% des 15 km² de son territoire se situant en zone agricole et en forêts.

Malgré la diversité des emplois et le dynamisme des chefs d'entreprises, Moudon, comme le reste de la Suisse, subit un ralentissement dans les affaires. Mais il n'est pas question pour autant de baisser les bras.

La Municipalité tient à mettre en valeur les atouts économiques et touristiques de notre cité et c'est assurément sur une lancée novatrice et dynamique que la commune de Moudon empoigne le XXI^e siècle.

De par sa situation géographique privilégiée, avec un aéroport et une autoroute à quelque 20 minutes, traversée par des routes cantonales et communales d'importance, desservie par des transports publics adaptés, bus et chemin de fer et avec une voie ferroviaire industrielle, Moudon apparaît aujourd'hui comme un authentique pôle de développement.

Cité historique par excellence mais néanmoins disposant d'équipements et d'infrastructures modernes, gaz, fibres optiques, télévision câblée, elle a beaucoup à offrir.

L'atout principal de la commune est de disposer de quatre zones d'activités artisanales et industrielles à moyenne et forte densité, équipées ou partiellement équipées, susceptibles d'accueillir de nouvelles activités.

Les possibilités d'habitation sont intéressantes. Les plans de quartiers approuvés permettent la construction d'habitats bien structurés et agréables, avec l'avantage de posséder des terrains en zone résidentielle à faible et moyenne densité.

Si l'on se tourne vers la formation, les écoles primaires, secondaires et supérieures sont fréquentées par plus de mille élèves. Le Centre logopédique et pédagogique de Moudon (CPL) et l'Ecole cantonale d'agriculture de Grange-Verney, complètent avantageusement ce secteur de l'enseignement.

L'amalgame réussi entre résidents suisses et étrangers, dont un tiers provient des pays européens, est un autre aspect à souligner.

Cette cohabitation ne pose pas de difficulté particulière, les amitiés et le respect réciproques en sont la preuve. Et à n'en pas douter, le siècle prochain sera cosmopolite, ce qui donne à Moudon déjà une longueur d'avance.

Gilbert Gubler
Syndic de Moudon





Aéropôle de Payerne > «Nous avons l'enthousiasme et la volonté de réussir»

**Interview de Patrick Wagner,
Délégué de la COREB et responsable
de la promotion de l'Aéropôle
par Nadine Calame/UCV**

Parmi les objectifs stratégiques de la Communauté régionale de la Broye (COREB), la réalisation de l'Aéropôle de Payerne est indiscutablement le projet le plus important. Né en 1999, l'Aéropôle veut devenir un centre de compétences aérotechnique, en utilisant à des fins civiles une partie des infrastructures de l'aérodrome militaire. Joutant la piste d'envol, l'Aéropôle comporte une zone industrielle de 155'000 m² dont la vocation se porte sur la maintenance et la construction aéronautique, la sous-traitance et les services liés au domaine de l'aviation. Et le grand intérêt de Payerne est justement que ce genre d'entreprises recherchent prioritairement des implantations donnant l'accès direct à une piste d'aéronefs. Aujourd'hui, l'Aéropôle s'est déjà doté d'importantes surfaces équipées, à vocation industrielle et prêtes à accueillir des entreprises.

• Nadine Calame: Pourquoi l'Aéropôle est-il stratégiquement si important pour les Broyards?

Patrick Wagner: Parce que l'Aéropôle est avant tout un vrai concept de développement industriel destiné à générer des emplois durables et de haute valeur ajoutée pour la région. Il doit devenir un véritable pôle d'excellence et de compétence de la technologie aéronautique. Pour les entreprises de ce secteur, Payerne présente justement un très grand intérêt du fait des possibilités qu'offrent les aménagements disponibles à l'aérodrome. Mais l'Aéropôle n'est pas destiné à attirer sur Payerne des activités de trafic, telles que charter, fret ou aéroclub, sans véritables retombées économiques. L'objectif est la création d'emplois.

• Quelle est l'importance des investissements déjà réalisés et qui en assure la charge principale?

L'Aéropôle broyard fait véritablement partie des priorités stratégiques de développement du canton de Vaud. Dans cette perspective, le canton a déjà soutenu fortement les investissements de la première étape, aujourd'hui achevée, par l'octroi de prêts sans intérêts à hauteur de 8.256 millions (75% de l'investissement). Ces investissements concernent les infrastructures de base et l'équipement de terrains. Nous serons à même de proposer, le moment venu, des solutions de constructions multi-

fonctionnelles et adaptables aux besoins particuliers.

• D'importants investissements d'équipement ont donc déjà été réalisés. A-t-on encore les moyens de promouvoir le site?

Il est vrai qu'en matière de promotion économique, disposer des infrastructures de base ne suffit pas; il faut encore se donner les moyens de les vendre. Et c'est ce qu'ont bien compris les trois acteurs principaux au projet: la Commune de Payerne, le canton de Vaud et les organes dirigeants de la COREB. En octobre, le Législatif payernois votait un crédit de Fr. 375'000.- destiné à la promotion et à la prospection des entreprises pour les quatre prochaines années. En votant une enveloppe s'étalant sur quatre ans, le parlement communal a marqué sa confiance dans un effort de promotion soutenu sur la durée. Si l'on y ajoute les contributions du canton de Vaud et les fonds émanant de la COREB, c'est près d'un million de francs dont dispose l'Aéropôle pour développer ses activités marketing, d'ici à la fin 2007.

• Comment allez-vous vous y prendre pour promouvoir l'Aéropôle?

Nous ne partons pas de zéro. En fait, un énorme travail préparatoire a déjà été accompli et de nombreux contacts ont été pris avec des entreprises suisses d'une part, et des sociétés actives au niveau mondial d'autre part.

Ce qui est nouveau, c'est que les mesures de promotion de l'Aéropôle pourront désormais - grâce aux certitudes de financement - s'appuyer sur un véritable plan de

communication qui renforcera le faisceau des démarches déjà mises en œuvre ces dernières années.

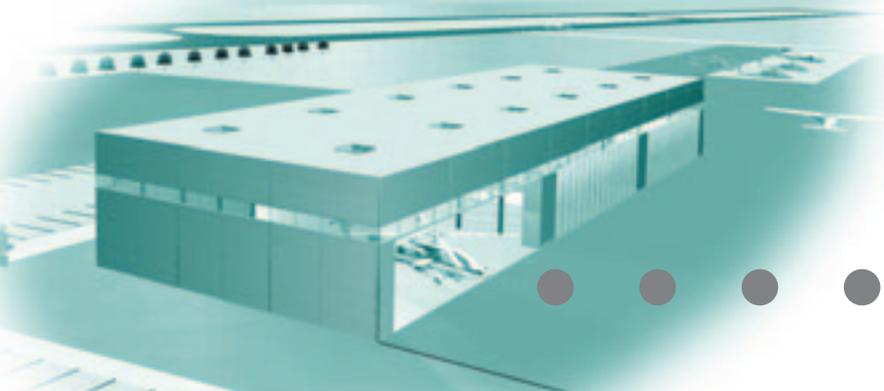
• Concrètement, que va-t-il se passer au cours des prochains mois?

Avec la coopération de la promotion économique cantonale, le stand COREB à la Convention Ebace de Genève - foire mondiale spécialisée - sera renouvelé en 2004. Cette Convention est un véritable carrefour où se rencontrent les décideurs de l'industrie aéronautique. Nous préparons, pour janvier 2004, une opération internationale de mailing à l'intention d'une segmentation très affinée d'entreprises potentiellement intéressantes. Une mappe de présentation de l'Aéropôle comprenant une brochure, un argumentaire complet et les plans de situation accompagnera le message de prospection. Cette campagne-mailing sera gérée en étroite collaboration avec mes collègues de la promotion économique vaudoise (DEV). Enfin, une réflexion sur l'idée d'un Héliforum trouvera sa conclusion en décembre 2003. Cette idée consistant à créer un forum d'envergure sur le thème de l'hélicoptère, sous l'égide de l'Aéropôle, va dans le sens de renforcer la vocation aéronautique internationale de Payerne. Il faut ajouter, pour être complet, que les nombreuses activités relationnelles et de communication, au niveau le plus élevé, avec les divers milieux politiques et économiques nationaux, seront fortement renforcées.

• A vous entendre, on comprend que vous abordez l'avenir avec optimisme.

Bien sûr, car aujourd'hui, l'Aéropôle symbolise l'ambition collective des Broyards. Il fait partie de ces projets difficiles, de longue haleine, et qui exigent de la ténacité. Il faut y ajouter l'enthousiasme et la volonté de réussir, sans quoi rien ne se fait. Je pense que nous avons l'un et l'autre!

Merci Patrick Wagner



Pour toute information:

Patrick Wagner, Délégué COREB, Restoroute Rose de la Broye,
1470 Lully - 026 603 90 80 / 079 544 49 45 E-mail: delegue@coreb.ch



«Clin d'Ailes» > Le Musée de l'Aviation Militaire de Payerne

Suite au retrait du Hunter du service de vol en 1994 et par conséquent de la dissolution de l'Escadrille Aviation 5, les membres de cette unité, désireux de prolonger leurs liens d'amitié, décidèrent alors de créer l'association «**La Cinquième Escadrille**». Fondée par MM. Robert Briner, Raymond

Clerc, Jean-Paul Cruchon, Claude Nicollier et Jean-Luc Schorer, cette Association réunit les pilotes militaires anciennement incorporés à l'Escadrille Aviation 5. Le but était de sauver un Hunter de la démolition. Grâce au soutien des Forces Aériennes et du Département Militaire du Canton de Vaud, l'Association se voit attribuer en 1995 le Hunter J-4078 en parfait état de vol. Il fut exposé durant sept ans dans une ancienne menuiserie à Arnex-sur-Orbe et était entouré de nombreux équipements: réacteurs, sièges éjectables, matériel des troupes au sol et souvenirs des escadrilles. Un petit musée était né, bien modeste il est vrai, mais il ne demandait qu'à grandir.

Après quelques années, le besoin de transférer les activités du musée dans des locaux plus vastes s'est fait sentir. L'aérodrome militaire de Payerne, base principale de nos Forces Aériennes, s'avérait idéal pour accueillir un bâtiment flambant neuf. Les discussions entamées avec la Direction de l'aérodrome et le Commandement des Forces Aériennes rencontrèrent immédiatement un accueil favorable et un très grand intérêt.

Fort de ce précieux appui, le comité de La Cinquième Escadrille a, d'une part, développé le projet du musée de Payerne et, d'autre part, fondé une nouvelle association destinée à soutenir ses efforts: **Espace**

Passion, association pour le Soutien du Musée de l'Aviation Militaire. Aujourd'hui, elle compte plus de 600 membres.

A la demande du Département de la Défense, et afin de mener à bien le projet de construction du nouveau musée, la Cinquième Escadrille a constitué le 10 mars 1999 la «**Fondation du Musée de l'Aviation Militaire de Payerne**».

Le Conseil de Fondation, présidé par Claude Nicollier, composé de hauts responsables de nos Forces Aériennes ainsi que de membres de La Cinquième Escadrille, a été chargé de la construction du Musée.

La recherche du financement a débuté dès la fin de l'année 1998 et le 12 décembre 2001, Claude Nicollier posait la première pierre. Le 25 avril c'était l'inauguration. Le 26 était également une étape importante, mais pas finale, de l'ambitieux projet de la Cinquième Escadrille et d'Espace Passion: Le Musée de l'Aviation Militaire de Payerne, sous le nom de «**Clin d'Ailes**» était ouvert au public, ouvert à l'œil, à l'esprit et au cœur des visiteurs. Aujourd'hui, environ 15'000 visiteurs ont eu la chance de le parcourir. Le 1er novembre, une autre étape importante était réalisée. Les Forces Aériennes nous ont fait le suprême honneur de nous charger de concevoir et de réaliser le monument officiel des Forces Aériennes





Hôpital intercantonal de la Broye > Historique

en mémoire des équipages qui ne sont pas rentrés de mission. Une cérémonie d'inauguration a eu lieu à cette date. L'œuvre a été conçue par M. Aridio Pellanda.

Le Musée de l'Aviation Militaire de Payerne a été pensé par des passionnés, fait par des passionnés et exploité par des passionnés, tous bénévoles. Il présente ces merveilleux avions militaires de l'après-guerre ainsi que la fulgurante avancée technologique de la seconde partie du 20e siècle.

Hormis les avions à réaction, l'exposition est complétée avec le célèbre simulateur de vol du Mirage III, unique exemplaire existant aujourd'hui. Après plus de 65'000 heures de vol et quelque 36'000 exercices, il est actuellement en cours de rénovation et devrait reprendre du service d'ici le printemps 2004 pour le plus grand plaisir des visiteurs qui pourront assister aux démonstrations de vol exécutées par les utilisateurs de l'époque. Des simulateurs de vols sur PC sont à disposition. Une salle de projection présente le fabuleux film des Forces Aériennes. Des sièges éjectables sont présentés et, à l'étage, une galerie donnant sur la halle d'exposition est à la disposition des principaux sponsors qui ont des stands de présentation. Une collection de toutes les maquettes des avions militaires suisses y est également présentée. L'Espace Nicollier est une salle qui présente Claude Nicollier, premier astronaute suisse et ancien pilote de l'Escadron 5. Vous y découvrirez des informations détaillées sur les quatre missions spatiales auxquelles Claude Nicollier a participé.

Le musée organise des visites guidées toute l'année. Une salle de conférences, une cafétéria et la boutique du musée (plus de 200 articles en vente tels que: badges, maquettes, habits, combinaisons de vol pour enfants et adultes, jouets, etc.) sont à la disposition des visiteurs.

Les Events d'entreprises, sorties de sociétés, assemblées ou autres y sont très nombreux. Les cocktails et apéros y sont particulièrement appréciés.

Pour tous renseignements:
www.clindailes.ch ou
eric.sommer@clindailes.ch
tél. 026 662 23 75.

Les horaires d'ouverture 2004 sont, selon la saison:

Mi-janvier à fin mars + novembre:
mercredi et samedi après-midi de 13h30 à 17h00.

Avril à juin et septembre + octobre:
du mardi au dimanche de 13h30 à 17h00

Juillet + août:
du mardi au samedi de 10h00 à 17h00,
dimanche fermé

Jours fériés: fermé



La création de l'HIB est le fruit de la fusion de deux hôpitaux de soins aigus, l'un à Estavayer-le-Lac (FR) et l'autre à Payerne, distants de 10 km.

Tout a débuté le 17 mars 1992 par une lettre de Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Pidoux à Madame la Conseillère d'Etat Ruth Lüthi, relative à une future collaboration entre les hôpitaux d'Estavayer-le-Lac et de Payerne.

Une commission paritaire a été désignée afin d'étudier la faisabilité d'une collaboration. Cette commission était présidée par Monsieur le Préfet Jean-Luc Baechler.

Le 15 décembre 1993, les assemblées des communes fribourgeoises et vaudoises ont accepté le projet de collaboration (rapport final no 1).

Dans le courant de l'année 1994, le rapport final no 1 a été adopté pour les deux Conseils d'Etat, avec pour mission à la Commission paritaire intercantonale d'élaborer une «étude de détail».

Quatre sous-groupes ont été constitués:

- **Juridique**
- **Economique**
- **Organisation**
- **Travaux**

dont les conclusions ont débouché sur des propositions concrètes allant dans le sens d'une fusion des deux hôpitaux avec répartition bien précise des missions, les soins aigus sur le site de Payerne et la réadaptation sur le site d'Estavayer-le-Lac.

Le 4 juillet 1997, les deux Conseils d'Etat, réunis à Domdidier, ont pris la décision de concrétiser le projet, en précisant que chaque établissement et, selon les procédures cantonales, commencent les démarches pour les travaux à effectuer.

La Convention intercantonale relative à l'HIB a été signée le 5 février 1998, à Estavayer-le-Lac, par Madame la Conseillère d'Etat Ruth Lüthi et Monsieur le Conseiller d'Etat Claude Ruey.

Lors de la conférence de presse du 21 janvier 1999, Madame la Conseillère d'Etat Ruth Lüthi et Monsieur le Conseiller d'Etat Charles-Louis RoCHAT ont annoncé l'ouverture officielle de l'HIB pour le 1er avril 1999, sous le régime d'un contrat de société simple.

Des travaux importants ont été effectués sur les deux sites, dont l'inauguration officielle s'est déroulée le 20 septembre 2002.

Site de Payerne



Site d'Estavayer-le-Lac



Année 2002	Payerne	Estavayer-le-Lac	TOTAL
Patient hospitalisés	4'780	867	5'647
Journées d'hospitalisation	30'924	16'941	47'865
Hospitalisation d'un jour	1'733	—	1'733
Centre med. chirurgie d'urgence	17'325	6'004	23'329
	24h / 24h	07h30 / 19h00	
Effectif (unités plein temps)			350
En formation			29
Médecins-chefs et agréés			50
Charges annuelles			48 millions
Provenance des patients			60% VD - 40% FR
Financement	Selon les règles propres à chaque canton		

Texte > Jean-Rodolphe Willi,
Président du Conseil d'administration de l'HIB



Gymnase intercantonal de la Broye > *Petit historique*

La merveilleuse aventure de la création d'un gymnase intercantonal de la Broye a commencé en 1990 par la constitution d'un groupe de travail au sein de la Communauté régionale de développement de la Broye fribourgeoise et vaudoise, connue sous l'abréviation «COREB» et par une demande officielle auprès des Conseillers d'Etat des deux cantons, chargés de l'instruction publique.

Conscients des besoins futurs en matière de constructions scolaires, mais aussi et surtout de l'intérêt social et économique d'un tel établissement pour la région, les Conseils d'Etat, tant fribourgeois que vaudois, ont donné une suite immédiate à cette demande en désignant un groupe intercantonal chargé d'examiner tous les aspects concrets de ce projet.

Il s'agissait tout d'abord de trouver un terrain. Plusieurs sites étaient en lice. Certains avaient l'avantage d'être gratuits, d'autres d'être à cheval sur la frontière Vaud - Fribourg, d'autres enfin, d'être immédiatement constructibles. Toutefois, la priorité a

été mise sur l'étendue de la zone concernée par le futur établissement, sur l'accessibilité par les transports publics et sur les qualités spatiales et environnementales du site.

Ces priorités ont conduit au choix du terrain de la Blancherie, terrain toutefois trop vaste pour n'accueillir que le gymnase et non constructible en l'état car en zone intermédiaire. Il a fallu donc trouver des modalités de collaboration et de partage avec la Commune de Payerne et, ensuite, mettre en route tout le processus d'élaboration d'un Plan Directeur Localisé (PDL) et d'un Plan Partiel d'Affectation (PPA) en constante relation avec les voisins du site et la station d'aérologie avant de pouvoir lancer le concours d'architecture.

Ces multiples collaborations, soudées par la profonde conviction d'oeuvrer pour un projet essentiel à tous les points de vue, ont eu comme résultat de pouvoir franchir toutes les étapes de ce long processus sans rencontrer d'obstacles, sans oppositions, avec, à la clé, une votation populaire au score exceptionnel.



Photo ci-dessus et photo du bas:
Pose de la première pierre en présence
des autorités

Ainsi, le chantier a pu débuter immédiatement après le référendum, ce qui a permis aux constructeurs de profiter de l'été exceptionnel que nous venons de vivre. Tout se présente donc bien pour que l'établissement puisse accueillir ses premiers élèves à la rentrée scolaire 2005, comme prévu.

Alexandre Antipas
Architecte
Chef de la Section Etudes et Réalisations



POINT FLASH



11 septembre 2003

L'Association des Chefs de Polices Municipales Vaudoises (ACPMV) > a fêté son 50e anniversaire

Par une belle journée de fin d'été, le départ du rendez-vous festif du 50e était donné à Ouchy à 16h00.

Un premier saut nous emmenait en bus à Rivaz. Accueillis par deux joueurs de cor des alpes, les actifs et les retraités fort nombreux, accompagnés de leurs épouses, compagnes ou amies passaient, après une courte transition musicale, à l'apéritif servi dans le magnifique cadre du Château de Glérolles. Profitant d'un temps libre dans un agenda fort chargé, Monsieur Jean-Claude Mermoud, Président du Conseil d'Etat, est venu nous apporter le message du Canton.

A 18h40 précises, embarquement pour un retour lacustre en direction de Lausanne sur un vapeur de la CGN. Par un magnifique soleil couchant, les invités ont profité d'un bol d'air avant les festivités du soir concoctées par un comité de fête qui a mis dans le mille.

En musique, le repas du soir, accompagné des discours très écoutés de Madame Doris Cohen-Dumani, Présidente de la Conférence des Directeurs de police et du Président ACPMV, Michel Francey, s'est terminé par une agréable soirée dansante.

Un participant, Cdt Ph. Desarzens



Mme Cohen-Dumani, M. le Président du Conseil d'Etat Jean-Claude Mermoud et M. Michel Francey



Retour par voie lacustre sur un vapeur de la CGN



Un membre fondateur et ancien Commandant de la police de Lausanne: M. Albert Graz et son épouse



Fin de soirée en musique!



ACVBC > Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux

L'ACVBC a été créée le 13 septembre 1945. Elle naquit de l'élargissement de l'Association des boursiers des communes rurales de la Côte (créée le 10 avril 1944), initiative de Monsieur Golaz-Pidoux de Commugny. Elle était accessible à tous les boursiers du canton de Vaud.

1945 env. 60 membres

**1992 337 membres (>142 dames)
représentant 367 communes
45 membres passifs**

**2003 318 membres (>172 dames)
74 membres passifs
10 membres d'Honneur
1 Président d'Honneur**

Une assurance mutuelle-caution fut créée le 6 janvier 1946. Elle remplaçait les cautions personnelles qui étaient souvent fournies par la famille du boursier ou par le syndic.

Le 1er contrat-type, relatif à la rétribution des boursiers non permanents, fut établi en 1950.

Il a été remanié en 1965, puis en 1978, pour être complètement modifié dans sa structure en 1992.

Le 1er numéro du journal «Le Boursier», organe de liaison entre l'Association, ses membres, le Département de l'Intérieur et les Municipalités, a paru en novembre 1945 déjà. Le Président Monsieur Golaz-Pidoux en a été le rédacteur responsable.

Depuis 1958, ce journal est rédigé en collaboration avec l'Association des Secrétaires Municipaux et prend la dénomination de «Le Boursier - Le Secrétaire»

Dès 1978, il s'intitule «Le Coordinateur» et comprend également les Associations des Préposés aux Agences Communales d'Assurances Sociales, du Contrôle des habitants, des Chefs de Polices Municipales ainsi que de celle des Ingénieurs, architectes et techniciens communaux.

A partir de 2002, nouvelle fusion entre «Le Coordinateur» et «Le Trait d'Union», périodique de l'UCV, avec la parution d'un nouveau journal «Point Commun(e)».



Comité ACVBC
2003-2004

Nom	Prénom	Fonction	Commune	Téléphone
ROD	Edy	Président	Bex	024 463 02 64
KOHLI	Dominique	Vice-Président	Renens	021 632 72 01
JACCARD	Claude	Secrétaire	Lucens	021 906 15 59
BOVET	Anne	Caissière	Cuarnens	021 864 56 01
OSTI	Dominique	Membre	Baulmes	024 459 20 77
BESSION	Martine	Membre	Vinzel	021 824 18 29
BUJARD	Dominique	Membre	Fey	021 886 20 52

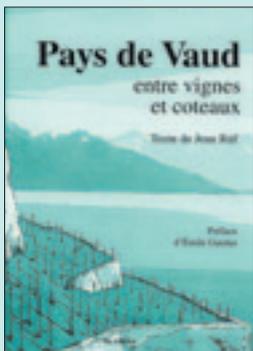
Aujourd'hui l'ACVBC a pour but:

- de maintenir des relations courtoises avec les organes de contrôle, soit: Etat, Préfets et autorités communales
- de rechercher, en parfait accord avec chacun de ces organes, tout ce qui, en vertu du règlement cantonal sur la comptabilité des communes, peut être adapté à chaque commune
- d'aider en toutes circonstances les collègues en difficulté d'établissement de comptes, de recherche d'erreur ainsi que lors de litiges avec les autorités dont ils dépendent
- de collaborer, au sein de différentes commissions cantonales, à l'élaboration ou à la modification d'objets en relation avec la fonction
- d'élaborer un contrat uniforme pour boursiers non permanents, réglant la fonction par droits et devoirs de chacune des parties.

L'administration de l'ACVBC est confiée à un comité de 7 membres (boursiers en fonction).

Le comité est élu par l'assemblée générale pour une durée d'une année; ses membres sont rééligibles.





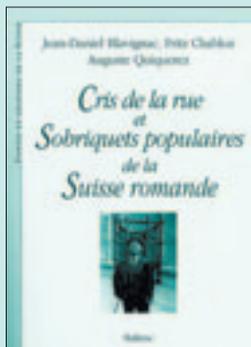
Pays de Vaud entre vignes et coteaux, tome II

Editions Slatkine Genève, 384 pages

Les Editions Slatkine publient la suite de «Entre plume et pinceau». Six peintres vaudois ont parcouru la terre vaudoise et offrent, en 180 peintures inédites, des paysages des plus admirables.

Le texte qui accompagne les œuvres est dû à Jean Rûf qui, mieux que personne, connaît les trésors du Pays de Vaud.

Mêlant humour, sensibilité et savoir, il entraîne le lecteur dans un parcours d'une rare richesse. Les préfets vaudois apportent en contrepoint leur vision des dix-neuf districts du canton.



Cris de la rue et Sobriquets populaires de la Suisse romande

de Jean-Daniel Blavignac, Fritz Chabloz, Auguste Quiquerez
Editions Slatkine Genève, 203 pages

Les surnoms inventés dans la rue perdurent à travers le temps. Ils sont parfois patronymiques et les aînés les héritent de leur père, coutume encore vivante dans le Jura. Les sobriquets s'adressent souvent aux habitants d'un village entier ou même d'un pays, combattant par le rire l'ennui engendré par la monotonie. L'ensemble de ces sobriquets forme le blason populaire, complémentaire du blason nobiliaire.

L'ouvrage est composé de quatre tomes parus séparément, mais unis par une thématique commune: les mots et expressions dont ils sont les témoins ont tous été créés oralement par les gens de la rue.



Glossaire vaudois

de P.M. Callet
Editions Slatkine Genève, 302 pages

En composant à la fin du 19e siècle son célèbre glossaire vaudois, P.M. Callet ne s'est pas posé en réformateur du langage. Il a dressé l'inventaire du matériel d'un idiome qui se perd aujourd'hui, permettant à tout Vaudois de trouver la signification de termes parfois énigmatiques.

Le répertoire de P.M. Callet comporte environ 3'000 mots avec leur traduction, leur explication et souvent un exemple pris dans la langue courante.

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
26 Janvier	UCV	Comité	Bussigny	UCV
23 Février	UCV	Comité	Bussigny	UCV
04 Mars	UCV	Conseil des «57»	A fixer	UCV
23 Mars	UCV	Comité	Epalinges	UCV
27 Avril	UCV	Comité	Bussigny	UCV
25 Mai	UCV	Comité	Bussigny	UCV
05 Juin	UCV	Assemblée des délégués et Journée des Communes Vaudoises	Orbe	UCV
17 Juin	UCV	Conseil des «57»	A fixer	UCV
22 Juin	UCV	Comité	Epalinges	UCV
24 Août	UCV	Comité	Epalinges	UCV
16 Septembre	UCV	Conseil des «57»	A fixer	UCV
24 Septembre	ACVBC	Assemblée générale	A fixer	ACVBC
28 Septembre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
26 Octobre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
23 Novembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
02 Décembre	UCV	Conseil des «57»	A fixer	UCV
15 Décembre	UCV	Comité	A fixer	UCV